

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du Lundi 4 décembre 2017 à 20 h 00**

Présents : M. Pascal MOHR, Maire

Ms. Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Marie BAYARD, Patricia MERCIER, Francine BASSO BRUSA, Ms Didier BARRET,
Marc GERARDIN,

Absents : Mme Sylvie AUDINO, Mrs Laurent GASPARD, Charles-Henri KARAMARKO,

Procurations : Mme Florence NORMAND a donné procuration à Mme Marie BAYARD

M. Jean-Michel MARCHAL, a donné procuration à Mme Patricia MERCIER

Mme Anne-Marie MONGEL a donné procuration à M Pascal MOHR

Secrétaire : M. Jean-Paul CAURIER

- Approbation du dernier compte-rendu

A l'unanimité

. Avenant n°1 au programme routier 2017

Considérant la nécessité de mettre en place un drainage connexe au réseau pluvial, et l'ajout d'une grille avaloir,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents* :

Accepte l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise BROGLIO, concernant le programme routier 2017, d'un montant de 3 895.00 € HT et autorise le Maire à le signer.

. Luminaires

Considérant qu'il convient de remplacer les luminaires vétustes de la commune,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents* :

Décide de contacter le SMEDEV pour assistance à étude.

. Epannage de boues

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société « Papeterie de Clairefontaine » en vue d'obtenir une autorisation d'épandage des boues issues de ses installations sur 50 communes des Vosges, de Meurthe et Moselle et de Moselle.

Il est demandé l'avis de chacune de ces communes.

Après avoir étudié le dossier, et constaté que la commune de Nompatelize n'est destinataire que de carbonates (calcaire) et n'est pas concernée par l'épandage des boues,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents* :

Donne un avis favorable à cet épandage de carbonates.

. Demande d'adhésion au SDANC

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif, invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par La Commune de Saint-Dié des Vosges

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents* :

Se prononce pour l'adhésion de la collectivité précitée.

. Subvention à la Fondation du Patrimoine

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents* :

Décide de verser 75 € à la Fondation du Patrimoine

. Demande de subvention de la MFR de Saint Dié

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée d'une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Saint-Dié dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements qui scolarisent des jeunes domiciliés sur la commune.

Considérant que la commune n'a pas vocation à subventionner les établissements privés.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à 8 voix contre et 3 abstentions* :

Emet un avis défavorable à cette demande.

. Désignation de deux délégués à la commission PLUiH

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges doit doter le territoire d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à valeur de Programme Local de l'Habitat (PLUiH).

Afin de travailler sur ce dossier, il convient de créer une commission « urbanisme » regroupant des représentants de chaque commune. Elle sera chargée du pilotage et du suivi général de la démarche d'élaboration du PLUiH. Elle joue un rôle de relais d'informations auprès des conseillers municipaux sur les réflexions et l'état d'avancement du PLUiH.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents* :

Désigne Messieurs Francis TOUSSAINT et Didier BARRET pour siéger à cette commission.

. Adhésion Vigifoncier

Vigifoncier est un outil de veille foncière dédié aux collectivités territoriales. Il permet de prendre en compte le marché des terres agricoles dans la politique foncière du territoire. Cette application accessible via internet centralise un large panel de référentiels géographiques simplifiant la réflexion et accélérant la démarche opérationnelle.

La Communauté d'Agglomération propose aux communes membre d'adhérer à Vigifoncier, la cotisation étant prise en charge par la Communauté d'agglomération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'adhérer à Vigifoncier.

Affaires diverses

Information sur la mobilité dans l'agglomération

A compter de janvier 2018, la communauté d'agglomération mettra en place un nouveau service de transport à la demande.

Programme « Habiter Mieux »

La Communauté d'Agglomération, en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.), continue de mettre en œuvre un programme d'aides incitatives pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, permettant notamment d'augmenter la performance énergétique des logements / ou de faire des économies d'énergie (isolation, changement des menuiseries, système de chauffage économe...).

Pour tous renseignements sur le programme « Habiter Mieux en Déodatie »

PETR du Pays de la Déodatie / Maison de la Solidarité - 26, Rue d'Amérique 88100 Saint-Dié-des-Vosges – www.deodatie.com

03 29 58 47 56 ou xtible@deodatie.com ou tcoutelot@deodatie.com

Pour tous conseils gratuits et indépendants sur la maîtrise de l'énergie :

Espace Info Energie Est Vosges / 26, Rue d'Amérique 88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 56 75 18 ou estvosges@eie-lorraine.fr

Fibre optique

La commune de Nompatelize devrait être desservie par la fibre optique à partir de 2020

Saleuse

La commune a effectué des travaux pour conforter la cabane à sel, route de Biarville, afin de faciliter le maniement du sel et s'est dotée d'une nouvelle saleuse.

Travaux routiers

La première partie des travaux de réfection routière est terminée. Une seconde tranche sera effectuée courant 2018 avec l'installation de ralentisseurs sur le Void de Parupt.

Vous êtes cordialement invité à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 14 janvier 2017 à 11 heures à la salle des fêtes de Nompatelize.